

# 5 RECOMMANDATIONS SUR L'RGPD

## P4: "Collectez des données en respectant les normes RGPD"

Giulia Governatori - 10/01/2025

### 1. Définir la finalité des données collectées

Il est essentiel d'identifier clairement les objectifs pour lesquels les données personnelles sont collectées. Par exemple :

1. Acquisition de nouveaux clients.
2. Fidélisation des clients existants.
3. Analyse du marché et de la concurrence.
4. Surveillance et réduction des risques.
5. Upselling et cross-selling.

Chaque finalité doit être légitime, explicite et documentée dans le registre des activités de traitement.

### 2. Limiter les données collectées au strict nécessaire

La collecte de données doit être proportionnée aux finalités déclarées.

Par conséquent, les données suivantes, souvent inutiles ou sensibles, ne devraient pas être collectées :

- **metier:** métier du client.
- **employeur:** employeur du client.
- **num\_ss:** numéro de sécurité sociale du conducteur principal.
- **groupe\_sanguin:** groupe sanguin du client.
- **nombre\_enfants:** le nombre d'enfants du client.
- **formation:** type de formation du client.
- **est\_rouge:** indique si le véhicule du client est rouge.

Ces informations doivent être supprimées si elles ne sont pas strictement nécessaires.

### 3. Informer les personnes concernées

Une communication claire et transparente est obligatoire.

Vous devez informer les individus des éléments suivants :

- La finalité du traitement.
- La durée de conservation des données.
- Leurs droits (accès, rectification, suppression, opposition, etc.).

Assurez-vous que les mentions d'information soient accessibles et compréhensibles.

### 4. Obtenir un consentement explicite et tracé

Les données personnelles doivent être légitimement autorisées. Plusieurs bases légales peuvent justifier leur traitement. Dans votre cas, la collecte du consentement est le scénario le plus pertinent.

Le consentement doit être donné par un acte positif et non passif de la part du client. Cela signifie qu'un silence, une case pré-cochée ou une inaction ne constituent pas un consentement valide.

L'anonymisation permet un usage des données sans contrainte, mais si des données personnelles doivent être utilisées ou conservées, il est indispensable d'obtenir un consentement clair, préalable et éclairé.

Pour garantir la conformité, il est crucial de maintenir un registre des consentements collectés. Ce registre permet de tracer les consentements et de fournir des preuves en cas de contrôle par la CNIL.

## 5. Fixer une durée de conservation limite pour les données

Les données personnelles ne doivent pas être conservées indéfiniment. Respectez les durées légales et adaptez les pratiques d'archivage:

### Archivage:

- Conservez les données dans un système séparé et sécurisé, uniquement pour des obligations légales ou des finalités historiques.
- Par exemple : les données liées à une police d'assurance auto doivent être conservées 10 ans après la fin du contrat pour répondre à des obligations légales.

### Anonymisation:

Une fois les données anonymisées de manière irréversible, elles peuvent être utilisées et conservées sans aucune limite de durée pour des analyses statistiques ou d'autres finalités.

### Suppression:

Lorsque les données ont atteint leur finalité, elles doivent être soit supprimées, soit anonymisées. La suppression garantit qu'aucune utilisation ultérieure n'est possible.

### Exemple pratique :

Police souscrite le 1er janvier 2025 :

- Durée contractuelle: conservation jusqu'au 31 décembre 2025.
- Obligations légales: conservation jusqu'au 31 décembre 2035.
- Analyse statistique: anonymisation des données pour des études de marché ou le développement de produits.

## 6. CONCLUSION

En suivant ces recommandations, votre entreprise respectera le RGPD tout en renforçant la confiance des clients.